

SAINT-BEAUZIRE - Conseil municipal du 13 avril 2012

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le 13 avril deux mil douze à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 6 avril 2012 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DUPUIS Alain, GIRAUDET Thierry, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

Pouvoirs : Mme Christiane DEBAIN à Mme Sylvie BERNARD
Mme Brigitte JEAN à M. Raymond ASTIER
Mme Monique FAYARD à M. Pierre CHAUVE
M. Michel FOURNIER à M. Hervé CORGER

Excusé : M. Antoine BOILE

Secrétaire de séance : M. Paul BOISSAT

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

Taux d'imposition 2012

Surtaxe d'assainissement 2012

Budget 2012 : - Commune

- M49

- Biens de sections Epinet et Puy Chany

SIEG : avenant au projet d'éclairage à Epinet

Encaissement chèques d'indemnisation de sinistres

Encaissement chèque ALTEAU

Biens inférieurs à 500 €

Création de postes : avancement de grade

Ticket restaurant : modification tarifaire

Création de l'impasse Georges-Brassens

Transfert de bail parcelle YD 26

Location de terrain

Infos sur les commissions

Infos intercommunales

Questions diverses

1/ TAUX D'IMPOSITION 2012

La commission Finances propose aux élus une augmentation de 1 % des taux de la taxe habitation et du foncier non bâti et de 2 % sur le foncier bâti soit :

- Taxe habitation de 10,43 % à 10,53 %
VOTE : Pour à l'unanimité des présents
- Foncier bâti de 11,19 % à 11,41 %
VOTE : Pour à l'unanimité des présents
- Foncier non bâti de 72,47 % à 73,19 %
VOTE : Pour à l'unanimité des présents

2/ SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2012 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente (2011) la redevance d'assainissement se composait comme suit :

- 1.00 € HT par m³ sur la consommation

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de fixer la redevance d'assainissement pour 2012 à :

- **1.00 € HT par m³ sur la consommation.**

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

3/ BUDGETS 2012

a- COMMUNE

Le budget proposé pour l'année 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 751 374,30 € pour la section de fonctionnement et 2 148 753,24 € en investissement.

FONCTIONNEMENT	BU 2011	INVESTISSEMENT	BU 2011
DEPENSES		DEPENSES	
Charges à caractère général	609 188.00 €	Remboursements d'emprunts	63 468.00 €
Charges de personnel	570 880.00 €	Travaux	1 779 962.00 €
Opérations d'ordre entre sections	18 834.00 €	Dotations fonds divers réserves	0,00 €
Autres charges de gestion courante	285 585.00 €	Solde d'exécution d'investissement reporté	257 039.24 €
Virement à la section d'investissement	216 172.30 €	Opérations d'ordre	
		Immobilisations incorporelles	28 781.00 €
Charges financières	50 715.00 €	Autres immobilisations financières	19 503.00 €
	1 751 374.30 €	TOTAL	2 148 753.24 €
RECETTES		RECETTES	
Excédent de fonctionnement	304 785.34 €	Virement de la section de fonctionnement	216 172.30 €
Atténuation de charges	63 266.70 €	Dotations fonds divers (FCTVA, TLE + 1068)	451 895.94 €
Opérations d'ordre entre sections	6 461.00 €	Subventions d'investissement	15 000.00 €
Produits des services	81 290.00 €	Opérations d'ordre	18 834.00 €
Impôts et taxes	880 432.26 €	Emprunts	958 473,00 €
Dotations et participations	369 770.00 €	Subventions pour travaux	429 161.00 €
Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	Produit de cessions	59 217.00 €
Produits exceptionnels	369,00 €		
	1 751.374.30 €	TOTAL	2 148 753.24 €

❖ **FONCTIONNEMENT :**

011 : Charges à caractère général : elles s'élèvent à 609 188.00 € (dont fonds de roulement pour un montant de 136 000.00 €).

VOTE : Pour à l'unanimité

012 : Les charges de personnel sont proposées à hauteur de 570 880,00 €. Cette prévision prend en compte les avancements et reclassements réglementaires et l'organisation des remplacements du personnel.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 285 585,00 €.

- La commission propose de continuer à faire progresser l'indemnité des élus pour arriver à une indemnité de maire de 1000€ par mois net en fin de mandat, ce qui paraît être pour les élus une indemnité juste par rapport à cette fonction. Pour l'année 2012, à compter du mois de mai, l'indemnité du maire sera de 1000,00 € brut, et celle des adjoints de 390,00 € brut.
- La contribution au SDIS s'élève à 54 898,00 €.
- Contrat d'association avec l'OGEC : la commission scolaire a réévalué le montant à verser par enfant habitant la commune pour l'année 2012 à 497,07 €
- Subventions : 14 500,00 € seront versés au CCAS (dont 7 000 € de subvention exceptionnelle pour la toiture d'un logement appartenant au CCAS), et 21 687 € seront versés aux diverses associations de la commune, selon la répartition suivante :

CCA	5 628.00
CCA subvention exceptionnelle	700.00
FJEP	3 025.00
USSB	2 417.00
TENNIS ET LOISIRS	1 957.00
CLUB DE L'AMITIE	1 180.00
SAPEURS POMPIERS	919.00
ASS. JEUNES POMPIERS	206.00
CHASSE	644.00
APEL	327.00
FCPE	382.00
SOCIETE DE PECHE	320.00
UNC	248.00
ASS DES COMMERCANTS ET ARTISANS	212.00
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	253.00
PREVENTION ROUTIERE	153.00
COMICE AGRICOLE	100.00
TWIRLING	645.00
TWIRLING subvention exceptionnelle	150.00
ASS BD EN LIMAGNE	1 000.00
OGEC	1 221.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2012 à 50 715,00 € (soit. 48 000,00 € d'intérêts des emprunts et 2 715,00 € d'intérêts EPF/SMAF)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

042 : Opérations d'ordre entre sections : 18 834,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

023 : Virement à la section d'investissement : 216 172,30 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

En recettes de fonctionnement :

L'excédent de l'année 2011 a été affecté pour 304 785,34 €

70 : Les produits des services sont proposés à 81 290,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 880 432,26 € (les contributions directes s'élèvent à 682 528,00 €, la part de la taxe professionnelle unique perçue par Saint-Beauzire est de 162 510,26 € soit 37 131,00 € d'attribution de compensation et de 125 378,54 € de dotation de solidarité communautaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

74 : Les dotations et participations de l'Etat et des collectivités s'élèvent à 369 770,00 € dont

263 789,00 € de dotation forfaitaire.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

75 : Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) sont prévus à 45 000,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 369,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel et les aides de l'Etat pour les contrats aidés. Il est évalué à 63 266,70 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

042 : Les opérations d'ordre entre sections se montent à 6 461,00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

❖ INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

- En dépenses non affectées

Le solde d'exécution d'investissement reporté s'élève à 257 039,24 €. (déficit)

Le remboursement des emprunts s'élève à 63 468,00 €

Créance à l'EPF/Smaf : capital 19 503,00 €

Immobilisations corporelles : 28 781,00 € (achat du terrain YT 1)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- En recettes non affectées

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 216 172,30 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement s'élève à 398 069,94 €.

Le fonds de compensation de la TVA est de à 32 426,00 €.

La taxe locale d'équipement est de à 21 400,00 €.

Les subventions au titre des amendes de police s'élèvent à 15 000,00 €.

Les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 18 834,00 €.

Emprunt : 840 000 €

Ligne de trésorerie : 118 000 €

Immobilisation corporelle : 59 217 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Les opérations suivantes ont été **votées à l'unanimité** en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Espace sportif	5 100.00	
Voirie urbaine	71 696.00	
Stade	476 465.60	95 800.00
Voirie rurale	20 000.00	
Espace culturel	3 650.00	
Matériel de voirie	11 485.00	
Ecole	884 720.70	316 000.00
Bâtiment divers	10 403.00	
Salle des fêtes	450.00	
Restaurant scolaire	300.00	
Mairie	8 057.00	
Cimetière	2 000.00	
Zone Pilote Habitat	20 000.00	
Bâtiment rue couvent	36 739.00	
EPINET reseaux secs	115 146.00	17 361.00
Total	1 666 212.30	429 161.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Les « reste à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2011 s'élèvent à :

Dépenses : 113 749.70 €

Recettes : 0 €

b- BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY

DEPENSES		RECETTES		
	2012			2012
	Prévision			Prévision
Entretien terrains	6 711.72 €			
Entretien voirie	6 300.00 €	7083	Revenus des immeubles	2 500,00 €
Taxes foncières	2 000,00 €	002	Résultat reporté	12 511.72 €
Total	15 011.72 €		Total	15 011.72 €
DEPENSES		RECETTES		
Immobilisations corporelles	505,00 €	001	Résultat reporté	505,00 €
		1068	Excédent fonct capitalisé	
		021	Virement de sect fonctionnt	
Total	505,00 €		Total	505,00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

c- ASSAINISSEMENT « M49 »

Monsieur Pierre Pérez expose :

Ce budget permet de conserver la surtaxe à un euro, mais il est important d'engager une réflexion sur l'évolution de la surtaxe d'assainissement avec la possibilité d'inclure une part fixe dans son calcul.

Il présente ensuite le budget d'Assainissement pour 2012 :

DEPENSES	Prévision 2012	DEPENSES	R à R 2011	Prévision 2012	Total
Autres matières - fournitures	10 000,00	Emprunt		16 304.00	16 304.00
Entretien et réparations	14 702.33	Honoraires études	15 000.00		15 000.00
Frais financiers	33 227.00	Autres travaux		89 439.84	89 439.84
Mission d'assistance	2 500,00	Amortissement subvention		30 245,00	30 245,00
Dotation aux amortissements	65 656,00	Immobilisations corporelles	533 080.09	15 688,00	548 768.09
Remboursement Semerap surtaxe	11 267.64	Autre Immobilisation financière		87 360.00	87 360.00
TOTAL	137 352.97	TOTAL	548 080.09	239 036.84	787 116.93
RECETTES		RECETTES			
Résultat reporté d'exploitation	39 687.97	Résultat reporté investissement		88 809.31	88 809.31
		Emprunt		200 000,00	200000,00
Surtaxe d'assainissement	67 000,00	Virement de la section fonctionnement			
		Immobilisations en cours		87 360,00	87 360,00
Droits de branchement	420,00	Subv Agence de l'eau/Epinet	121 730.62		121 730.62
Prime Agence Bassin Loire-Bretagne		Subv Conseil Gal/réseau Epinet	136 201,00		136 201,00
Reprise de subvention	30 245,00	Amortissement construction		56 639,00	56 639,00
		Amortissement installation matériel outillage		9 017,00	9 017,00
		Autres		87 360,00	87 360,00

		Immobilisations financières			
TOTAL	137 352.97	TOTAL	257 931.62	529 185.31	787 116.93

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

4/ SIEG : avenant au projet d'éclairage à Epinet

Ne disposant pas de l'ensemble des éléments nécessaires pour ce dossier, Monsieur le Maire propose de le reporter au prochain conseil municipal.

5/ ENCAISSEMENT DE CHEQUES D'INDEMNISATION DE SINISTRES

- L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « vitre de l'abri bus » rue des Moines.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 331.46 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement, au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

- L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « Panneau signalétique » rue du Pont-Neuf.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 38.87 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre ».

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

- L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre « Panneau d'information situé devant l'Espace culturel dans la nuit du 22 au 23 décembre 2011.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 6.99 € (montant de la facture de réparation : 258.69 €, franchise à déduire : 251.70 €).

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

- Lors de la location de la salle des fêtes en date du 23 mars 2012 par l'association « Clermont Poker » une chaise a été cassée. L'association a procédé au remboursement de celle-ci pour un montant de 36.42 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

- Lors de la location de la salle des fêtes en date du 17mars 2012 par l'association « APEL St-Joseph » une chaise a été cassée. L'association a procédé au remboursement de celle-ci pour un montant de 36.42 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser le chèque d'indemnisation,
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

6/ ENCAISSEMENT DE CHEQUE DE LA SOCIÉTÉ « ALTEAU »

La société ALTEAU vient de rembourser à la commune la somme de 750.94 € correspondant à un dégrèvement sur une facture d'eau du 12 décembre 2011 (compteur des ateliers municipaux, impasse du Cimetière).

Il conviendrait d'encaisser ce chèque.

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

7/ BIENS INFÉRIEURS A 500 €

La commune de Saint-Beauzire a procédé à l'achat de matériel de sécurité auprès de la société Signaux GIROD Auvergne :

- Facture n° 025319 du 23/11/2011 d'un montant de 182,75 €
- Facture n° 025560 du 13/01/2012 d'un montant de 139,21 €

Compte tenu d'une valeur individuelle inférieure à 500 € et d'une durée de vie supérieure à 4 ans de ce matériel, il conviendrait d'inscrire le programme sous la rubrique budgétaire « investissement », Programme 106, matériel de voirie, compte 21578.

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

8/ CREATION DE POSTES :

• Avancement de grade

Afin de permettre l'avancement de grade d'agents de la commune, il conviendrait de créer au 1^{er} mai 2012 les postes ci-dessous :

- Adjoint Technique Territorial Principal 2° classe : 35 h hebdomadaires,
- Adjoint Technique Territorial Principal 2° classe : 28 h hebdomadaires,
- Rédacteur Principal : 35 h hebdomadaires.

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

• Contrat saisonnier

Devant l'urgence des besoins à satisfaire en matière de travaux saisonniers, il conviendrait de créer un poste d'Adjoint des Services Techniques de 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 35 heures pendant 3 mois, à compter du 16 avril 2012.

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

9/ TICKETS RESTAURANT : MODIFICATION TARIFAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2010 instaurant un système de chèques-déjeuners dont la valeur unitaire avait été fixée à 3.90 €. Il précise que tout agent salarié de la commune peut bénéficier de ces chèques sous condition de 6 mois d'ancienneté. Le Maire propose que la valeur du chèque déjeuner soit portée à 4.10 € à compter du 1^{er} mai 2012.

Ainsi, la part prise en charge par la commune passerait à 2.46 € et la part supportée par l'agent passerait à 1.64 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

10/ CREATION DE L'IMPASSE « GEORGES-BRASSENS »

Dans le cadre de la réalisation du nouveau lotissement rue du Chabry, il convient de donner un nom à la voirie.

Monsieur le Maire propose de donner le nom suivant :

Impasse « Georges-Brassens »

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

11/ TRANSFERT DE BAIL DE LA PARCELLE COMMUNALE YD 26 :

La SCEA CAUTIER PEGHON demeurant à Chappes, locataire de la parcelle communale YD 26 (57 a 48 ca), cède la parcelle pour l'agrandissement de l'exploitation de M. Julien CAUTIER.

Le changement de locataire est effectif à compter du 11 novembre 2011.

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

12/ LOCATION DE TERRAIN

La municipalité a décidé de louer des parcelles communales non agricoles (inférieures à 25 a) et ne faisant pas partie des jardins communaux.

Pour ce faire, il convient de mettre en place des conventions de location annuelle et un tarif de location annuelle.

Monsieur le Maire propose de louer ces terrains sur la base de 50 € par tranche de 500 m² :

Surface de 500 m ² ou moins :	50 € /an
Surface de 501 m ² à 1000 m ² :	100 € /an

Surface de 1001 m ² à 1500 m ² :	150 € /an
Surface de 1501 m ² à 2000 m ² :	200 € /an
Surface de 2001 m ² à 2499 m ² :	250 € /an

VOTE : Pour à l'unanimité des membres présents

13/ INFOS SUR LES COMMISSIONS :

• *2ème Commission : Aménagement du territoire, Services techniques :*

▪ M. P. Boissat présente les travaux récents ou en cours :

Le chemin de la Grande Bogne a été refait par la société Eiffage.

Les travaux à Epinet se poursuivent normalement.

Une partie du terrain de la station d'épuration a été clôturé suite à des dégradations par des véhicules à moteur.

L'arbre offert par le Conseil général –un chêne cette année– a été planté avec les enfants de l'école publique le 6 avril 2012 au carrefour de la rue de Riom et du CD 210.

▪ Prés salés : la dernière phase du chantier de terrassement au marais salé de St-Beauzire est terminée (au départ : 16 300 m² de remblai, en fin de chantier : 6 300 m² de remblai, et 10 000 m² de marais restauré).

Un bilan et une analyse critique des travaux engagés jusqu'alors a été fourni par M. Stéphane Cordonnier, responsable du CEN-A (Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne). Il est accessible en mairie sous l'intitulé « 2^{ème} Compte-rendu intermédiaire des travaux du contrat Natura 2000 (2010-2014) ».

▪ Mme S. Bernard donne un compte-rendu de l'assemblée générale de l'association des Haies du Puy-de-Dôme :

(<http://www.haiesdupuydedome.fr/>)

L'association a été accueillie le 26 mars 2012 à Varennes-sur-Morge par Mme Davayat, maire de la commune, pour y tenir son assemblée générale annuelle, en présence de MM. Claude Boilon, président, Michel Pradelle, vice-président, Joël Ruet, trésorier, Marcel Roux, secrétaire, et Madame Sylvie Monier, de la « Mission Haies » du département du Cantal.

Parmi les points abordés, on peut mentionner :

- l'entretien des haies par recépage, avec une périodicité variable à définir selon les essences ;

- l'étude de la productivité des haies de Limagne, en vue d'une utilisation pour la production de bois-énergie, ou comme litière animale avec les « plaquettes » à fort pouvoir absorbant, et d'un moindre coût que la paille ;

- la création d'une pépinière champêtre de noyers.

Pour célébrer les 30 ans de l'Association en 2013, un film, auquel la LPO sera associée, est en préparation sous la direction de M. Michel Triboulet.

A l'issue du vote, l'actuel bureau est reconduit. Les cotisations sont inchangées, soit 15 € par an pour les particuliers, et 80 € pour les collectivités.

▪ Une demande pour le renouvellement d'un contrat aidé a été faite au pôle emploi.

▪ Un groupe de travail a été créé pour rencontrer le SMTC pour travailler sur le dossier de la mise en place d'un service de transport en commun sur la commune

• *3ème Commission : Education, services scolaires et périscolaires :*

▪ La commission rencontre quelques difficultés dans le cadre du dispositif mis en place pour les pré-inscriptions pour les services périscolaires. Beaucoup de réponses arrivent en retard.

▪ Le dossier du projet de construction de l'école publique suit son cours, en concertation avec les enseignants . L'étude de sol a été réalisée.

• *6ème commission : Communication, Culture et Intercommunalité :*

▪ La Fête du Jeu a eu lieu le 28 avril 2012 et a rencontré un grand succès.

▪ L'exposition sur le renouvellement durable réalisée avec les écoles de la commune a été très appréciée.

▪ SBA

M. le Maire informe que le SBA propose d'avoir la délégation de pouvoir de police du maire pour ce qui concerne la gestion du ramassage des ordures ménagères. Cette proposition sera validée .

M. G. Chapey informe l'assemblée de la mise en place d'une étude par le SBA sur de nouvelles règles de tarification du service de ramassage des ordures ménagères.

• *4ème commission : Activités Sportives - Vie Associative – Jeunesse :*

Les travaux des vestiaires du stade se poursuivent normalement, en concertation avec l'USSB.

Dates à retenir :

Elections présidentielles : dimanches 22 avril et 6 mai 2012

Festival BD : 12 et 13 mai

Don du sang : 15 mai

Conseil municipal : mercredi 16 mai à 20 h

Fête patronale : 18, 19 et 20 mai

La séance est levée à 23 heures.

DELIBERATIONS du 13 avril 2012

Numéro ordre	Numéro délibération	
